

REGLEMENT COURSE DE BOLIDES RECYCLÉS

Déroulement le dimanche 21 mai 2017 après-midi.

Article 1: Définition technique d'un bolide recyclé

Le *bolide recyclé* est un véhicule non motorisé possédant au moins trois roues et un système de direction. La fabrication du bolide doit être artisanale et majoritairement constitué de matériaux issus du recyclage. Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants. Pour autant, il faut veiller à ce que le *bolide recyclé* ne présente pas de danger pour l'équipage et les spectateurs. Afin de limiter les dangers voici quelques recommandations techniques qui devraient limiter les risques d'accident.

Dimensions : un *bolide recyclé* doit être de taille raisonnable (PROPOSITION)

- ≡ Longueur : 2,00 m
- ≡ Largeur : 1,20 m
- ≡ Poids 100 kg max
- ≡ Hauteur : 2.00 m maxi est recommandée afin d'éviter le déséquilibre
- ≡ Garde au sol comprise entre 5 cm 30 cm

Ces dimensions ne sont que des recommandations. A chacun de les évaluer suivant sa créativité.

Siège : Le conducteur doit être assis au plus près du châssis. Pour la protection des jambes et des pieds de l'équipage, le *bolide recyclé* doit être équipé d'un plancher fermé.

Roue : C'est un des éléments les plus importants de la construction, elles doivent être de bonne qualité, et de préférence gonflable.

Freinage : Les freins sont obligatoires.

Sécurité: Les matériaux utilisés ne doivent pas représenter de danger pour l'équipage et le public. Le *bolide recyclé* ne doit pas contenir d'objet saillant ou contondant. Chaque élément du *bolide recyclé* doit être bien fixé! Les conducteurs et éventuels copilotes doivent impérativement être en mesure de s'extraire rapidement de leur véhicule.

Remorquage : Des attaches pour le remorquage doivent être prévues à l'avant et à l'arrière des véhicules (anneaux de 2.5 cm de diamètre intérieur minimum). Ces attaches doivent être boulonnées ou soudées. Chaque véhicule doit posséder une corde d'une longueur de 2.00 m équipée de deux mousquetons.

Équipement : Le port du casque (casque moto recommandé mais les casques de vélo ou roller peuvent convenir), des gants, de pantalons, haut à manches longues et de chaussures fermées est obligatoire. Il est possible d'adjoindre des protections complémentaires type coudières, genouillères...

Attention! Le port du casque, des gants, de pantalon et de chaussure fermée (sport) est obligatoire pendant les remontées.

Article 2: Inscription

L'inscription est gratuite. Le parcours est ouvert à toutes et à tous de 7 à 99 ans. L'équipage est composé de 1 à 2 personnes au maximum.

Les inscriptions doivent se faire avant la course auprès de Mmes Catherine JOBERT et Catherine RUBRECHT sur la fiche fournie, signée et nominative.

Merci d'envoyer 2 photos du projet du *bolide recyclé* avant le mardi 2 mai 2017. Un numéro vous sera attribué. Ce dernier devra être visible sur le *bolide recyclé*.

Article 3: Déroulement le dimanche 21 mai 2017 après-midi

Les participants s'élancent un par un sur une piste sécurisée de 400m. Si nécessité, l'un des 2 pilotes est autorisé à pousser le *bolide recyclé* sur une partie du parcours.

Des prix seront décernés par le vote du public, aux participants en fonction de leur créativité, recyclage, enthousiasme ou encore leur motivation.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout pilote qui ne respecterait pas l'esprit de la fête.

Article 4: Assurances et Responsabilités

A: Durant toute la durée de la manifestation du dimanche 21 mai 2017, le(s) pilote(s) ou personnes civilement responsables de ceux-ci, sont responsables de tout dommage causé à un tiers résultant de leur participation à cette activité, causé par la descente du véhicule, du non-respect des règles élémentaires de prudence, notamment une vitesse non adaptée au parcours.

B: L'organisateur de la course veillera à ce que les participants disposent des couvertures d'assurances individuelles nécessaires. Dans le cas contraire, la souscription à des contrats adéquats pour cette activité sera OBLIGATOIRE. Dépôts des attestations le mardi 2 mai 2017 au plus tard.

C: Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute participation en cas d'absence d'assurances, sans appel possible, dans le cadre de cette course du dimanche 21 mai 2017 à Saint Léger du Bourg Denis.

Article 5: Autorisation d'utilisation d'image

A : Pour une personne mineure (autorisation parentale)

Je soussigné,.....

autorise la diffusion de l'image (photos et vidéos) de mon enfant.....
prise dans le cadre de cette manifestation sur les supports de communication suivants :

≡ journal municipal (BVSL), site internet de la commune, affiche, banderole, ...

La présente autorisation d'exploitation du droit à l'image de mon enfant est consentie à titre gratuit.

B : Pour une personne majeure

Je soussigné,.....

autorise la diffusion de mon image (photos et vidéos) prise dans le cadre de cette manifestation sur les supports de communication suivants :

≡ journal municipal (BVSL), site internet de la commune, affiche, banderole, ...

La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

Article 6: Acceptation

Vaudra acceptation à concourir, ce document signé et approuvé par le(s) pilote du *bolide recyclé*.

Pilote n°1

Nom :	<u>Signature</u> : suivi de la mention « <i>lu et approuvé</i> »	Fait le/...../.....
Prénom :		A
Adresse :	Responsable légal si mineur
.....		
Code postal :		
Ville :		

Pilote n°2

Nom :	<u>Signature</u> : suivi de la mention « <i>lu et approuvé</i> »	Fait le/...../.....
Prénom :		A
Adresse :	Responsable légal si mineur
.....		
Code postal :		
Ville :		

Inscription & règlement <http://www.ville-stleger76.fr>